



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 30 janvier 2023 à 14 h.

### **ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques et, plus particulièrement, l'article 7.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Procédure relative à l'attribution des distinctions honorifiques et, plus particulièrement, l'article 5.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel ou à un retraité, dont la carrière et les réalisations marquent ou ont marqué de façon significative le développement de l'UQTR;

CONSIDÉRANT que le comité des distinctions honorifiques recommande au conseil d'administration les candidatures pour la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité concernant la candidature de Georges Abdul-Nour, professeur retraité (2023-CDH89-03.02-R01, 12 janvier 2023);

CONSIDÉRANT les explications du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de décerner à Georges Abdul-Nour, professeur retraité, la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2022-2023;
2. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à la levée de celui-ci par le recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général